

# Présentation

par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)



## Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec

Devant :  
la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Longueuil  
Novembre 2010

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)  
565, boul. Crémazie Est, bureau 12100  
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000  
Télécopieur : 514 383-8038  
Courriel : [ftq@ftq.qc.ca](mailto:ftq@ftq.qc.ca)

Dépôt légal – 4e trimestre 2010  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 978-2-89639-129-5

## **Avant-propos**

Comme bien d'autres, nous nous sommes interrogés sur l'utilité de vous faire part de nos préoccupations et des orientations que nous privilégions, considérant l'apparente étroitesse du mandat que vous a confié le ministre de l'Environnement, et devant l'inébranlable résolution du gouvernement d'aller de l'avant, quoi qu'il advienne.

Quand sans même attendre l'avis de la Commission qu'il a mandatée, le ministre déclare, sans aucune réserve, que son opinion est d'abord dictée par la solidarité ministérielle, voilà encore qui ne nous encourage certes pas à malgré tout nous présenter devant le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE).

Nous ne serons pas de ceux qui décrieront votre travail. Nous avons toujours crû, et croyons encore, que le BAPE est une des rares tribunes citoyennes qui ferait l'envie de bien de bien d'autres communautés de par le monde. Nous sommes aussi conscients que vos recommandations ne lient en rien ceux qui auront à prendre les décisions finales qui demeureront toujours des décisions politiques, et c'est à eux d'en répondre ultimement.

## **La FTQ en faveur du développement durable, pour des emplois durables**

À titre d'organisation syndicale représentant plus de un demi-million de travailleurs et travailleuses au Québec, nous sommes bien évidemment pour une économie forte, des entreprises en santé et des emplois de qualité pour tous et toutes. Qu'on ne nous accuse pas d'immobilisme à ce chapitre, nous sommes de ceux qui veulent d'un Québec prospère et créateur de richesses.

Nos richesses naturelles doivent servir à soutenir notre prospérité. Nous n'avons pas à les brader au profit de sociétés étrangères, d'intérêts particuliers ou de spéculateurs sans vergogne. La question des redevances devra être au centre de la législation promise par la ministre des Ressources naturelles pour le printemps prochain. Quelques paragraphes comptables dans un volumineux budget annuel, ça n'éclaire personne.

D'entrée de jeu, nous vous disons que nous sommes en faveur de l'exploitation des gaz de schiste au Québec.

Mais attention, nous l'avons déjà dit, nous y mettons un double bémol : si exploitation il doit y avoir, elle devra impérativement être respectueuse de l'environnement et des communautés.

Les Québécois et Québécoises et les gouvernements successifs qu'ils ont élus ont maintes fois réaffirmé leur adhésion au développement durable. La FTQ en a fait une constante dans toutes ses interventions, et c'est sous cet angle qu'elle entend vous présenter ses observations et recommandations quant au développement de la filière des gaz de schiste.

## **À la demande du ministre du Développement durable et de l'Environnement...**

Dans le mandat qu'il confie au BAPE, le ministre vous demande de considérer « la volonté du gouvernement de mettre en valeur, dans le respect du développement durable, de l'environnement et des communautés concernées, les hydrocarbures présents sur son territoire ». Ce sera en évaluant le dossier des gaz de schiste selon les paramètres du développement durable, soit les aspects économiques, les préoccupations environnementales et les considérations sociales ainsi qu'en considérant l'impact de nos décisions pour les générations futures, que nous fonderons nos réflexions et articulerons nos recommandations. Le ministre ne vous a pas limité aux seules considérations « environnementales », comme plusieurs l'ont craint avant le début des audiences.

## **Des retombées économiques pour le Québec?**

Aux chiffres faramineux lancés par l'Association gazière et pétrolière du Québec (AGPQ) ont succédé d'autres données plus modestes.

On ne parle plus de 10 000 emplois, mais bien de 1 000 à 1 500 emplois, d'après le professeur Jean-Thomas Bernard. Dans sa présentation à l'assemblée de l'Association gazière et pétrolière du Québec, il ramène les redevances annuelles à un modeste 56 millions de dollars, bien loin de la valse des milliards avancée par le gouvernement : « Je suis certain que le ministre des Finances ne lèvera pas le nez sur 56 millions, mais ce n'est pas ça qui va changer la face des finances publiques ».

Alors que le Québec a fait de l'hydroélectricité le moteur de son développement et a entrepris de nouvelles constructions, on fait chuter le prix de nos exportations d'électricité à long terme, en produisant à bas prix du gaz naturel. Autrement dit, on se tire dans le pied! Et comme le coût de l'exploitation du gaz de schiste au Québec est trop élevé pour l'industrie, ce ne sont rien de moins que d'autres allègements fiscaux (déjà les plus généreux selon l'Institut Fraser) qui sont demandés pour ramener de dix à quatre millions le coût de mise en exploitation d'un puits!

Comme le marché du gaz est saturé, que l'offre est plus que suffisante, que les prix sont déprimés et que les coûts sont trop élevés... aussi bien dire qu'il n'y a plus de contrepartie économique qui puisse justifier un niveau de danger socialement acceptable pour l'environnement. Il n'y a donc pas urgence de ce côté, et un « temps d'arrêt » ou un moratoire ne devrait pas être catastrophique si nous protégeons entre-temps les investisseurs actuels jusqu'à la conclusion d'une véritable consultation populaire sur l'ensemble de la place des hydrocarbures dans le portefeuille énergétique du Québec.

Il reste un débat de taille : à qui doivent profiter ces richesses qui sont la propriété collective des citoyens du Québec. Pour nous, si exploitation il doit y avoir, la majorité des revenus qu'on pourrait en tirer devraient être versés au Trésor public, sur le modèle du Fonds de prévoyance mis sur pied en Norvège.

## **Dans le respect de l'environnement...**

Alors qu'ailleurs en Amérique du Nord, on s'attèle à des études d'envergure sur les effets de l'ensemble de la filière gaz de schiste sur l'environnement et la santé humaine, ici nous semblons avoir choisi la voie de l'expérimentation à chaud!

Le simple devoir de précaution nous commanderait d'attendre au moins les conclusions du groupe de recherche de l'État de New-York qui planche sur un projet de réglementation, de même que sur les travaux entrepris par l'Environmental Protection Agency (EPA).

Trop de questions sont encore en suspens, particulièrement quant à la ressource eau. Alors que le Québec n'a même pas encore une véritable carte de sa nappe phréatique, on avance qu'il n'y a aucun danger. Ce n'est pas plus scientifique que de dire qu'il va fatalement y avoir un danger dans tout et chacun des puits!

Il n'y a pas que la nappe phréatique; l'eau de surface risque également d'être contaminée par débordement ou par ruissellement. Les usines de traitement des eaux pourront-elles suffire à traiter des volumes considérables d'eau qui comporterait des produits dont la nature n'est pas encore entièrement déterminée?

Pire encore, des chercheurs de l'Université Cornell, dans l'État de New-York, vont jusqu'à avancer que le gaz de schiste pourrait s'avérer aussi polluant que le charbon quand on tient compte de l'ensemble de moyens mis en œuvre pour l'extraire en comparaison avec d'autres carburants. Par exemple, les simples fuites et émissions fugitives de gaz naturel, estimées à 1,5 %, donneraient des émissions moyennes de gaz à effet de serre supérieures à l'essence ou au diesel. La performance globale du gaz de schiste ne serait pas significativement meilleure que le charbon.

Quant aux bénéfices pouvant découler du passage du mazout au gaz naturel dans le secteur de la chauffe, il aurait peu d'impact au Québec où l'électricité domine. Si le transfert d'un combustible à l'autre était aussi automatique, ce serait déjà fait, considérant le faible coût et la grande disponibilité du gaz. Il y a de la pensée magique là-dessous.

Trop de questions sont encore sans réponse, et les scientifiques n'ont pas encore eu le temps de procéder aux nécessaires validations d'affirmations les plus diverses venant de tous les horizons. Nous devrions minimalement attendre les conclusions des deux grandes recherches en cours aux États-Unis avant de nous déchirer sur la place publique au sujet des dangers pour l'environnement.

Comme même les sociétés d'exploration sont en mode « attente » présentement, rien n'empêcherait un moratoire qui s'apparenterait à une « veille technologique », une sage pratique pour éviter bien des erreurs d'orientation ou des investissements inutiles.

## **Et socialement acceptable...**

Deux sondages coup sur coup nous donnent un petit aperçu de ce que le « monde ordinaire » pense de l'exploitation des gaz de schiste.

Un sondage Léger, mené pour Équiterre les 4 et 6 octobre 2010, indiquait que trois Québécois sur quatre étaient d'avis que Québec devait immédiatement décréter un moratoire sur l'exploration des gaz de schiste, jusqu'à ce que le dossier ait été étudié en profondeur. Pire encore, un sondage CROP révèle, lui, que deux Québécois sur

cinq estiment que la découverte de gaz de schiste au Québec est une mauvaise nouvelle. Le taux de confiance envers le gouvernement et l'industrie est déconcertant : 38 % font peu confiance à l'industrie et 43 % pas du tout!

Il semble évident que s'il faut sauver le développement des gaz de schiste au Québec, il va falloir entreprendre bien plus que des « soirées d'information ».

Il n'est peut-être pas trop tard. Un moratoire, un temps d'arrêt, un temps de réflexion ne serait pas superflu.

L'industrie gazière est arrivée sur les bords du Saint-Laurent avec toute la grâce et la délicatesse d'Attila à la tête de ses Huns! Il y a là toute une côte à remonter pour l'industrie qui aurait elle aussi tout intérêt à refaire l'exercice dans le cadre d'une audience générique du BAPE.

## **Une Loi des mines à revoir en profondeur**

Bien assise sur une Loi des mines qui lui permet de vivre au-dessus des autres lois, toutes les outrances étaient permises. Des citoyens découvrent qu'ils ne sont plus chez-eux et des maires apprennent qu'ils n'ont aucun pouvoir face aux sociétés minières.

On ne parle plus des grands paramètres qui prévalent dans l'occupation du territoire : la gestion intégrée des ressources, la conciliation des usages, la gestion régionale déléguée, etc. Tous ces efforts déployés pour en arriver aux grands consensus sur l'occupation du territoire forestier, la mise en place de tables de concertation régionales, de processus de consultation, la création de commissions régionales des ressources naturelles et du territoire qu'on a inscrits dans la nouvelle Loi sur l'aménagement durable de la forêt (loi 57)... c'était sérieux ou pas?

Et la Loi sur l'eau? La Loi des mines permet ici aux compagnies de puiser, prélever et utiliser des milliers de litres d'eau, d'y ajouter des produits chimiques dont la liste est secrète, de mettre cette eau à l'égout municipal, sans que personne ne puisse s'y opposer.



La Loi des mines interdit sous peine d'amende d'empêcher l'accès à un détenteur de permis, un petite « clause-bâillon » pour d'éventuels mécontents de voir arriver chez eux une équipe d'exploration qui n'a même pas l'obligation de vous avertir!

Tout le Québec est visé. Même la Ville de Montréal est « claimée », et, le comble, même le sous-sol de la centrale nucléaire de Gentilly fait l'objet d'un claim! Ce qui ne causait finalement que peu de remous dans le Nord du Québec, habitué aux travaux miniers, prend une toute autre coloration en zone urbaine et périurbaine.

Le projet de loi 79 amendant la Loi des mines ne remet pas en question le « free mining system » qui consacre la primauté du droit minier et, partant, le fondement juridique de l'exploitation des gaz de schiste.

En mai 2010 (bien avant que le dossier des gaz de schiste ne soit débattu), la FTQ transmettait à la Commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 79 les commentaires suivants :

« Nulle part, la primauté du droit minier sur les autres vocations du territoire n'est remise en question; les fondements du 'free mining system' forment toujours la trame de fond de notre mode de gestion de la ressource (...)

« Le Québec de 2010 n'est plus celui de 1880, date de la première loi sur les mines au Québec, qui a jeté les bases de l'actuel système d'exploitation de la ressource. **Il faudra bien cependant tôt ou tard procéder à une évaluation de cette trame de fond.**

« Les Québécois et Québécoises sont, et c'est à leur honneur, de plus en plus conscients de l'importance de fonder le développement du Québec sur des bases durables, avec des moyens respectueux tant de l'environnement que des communautés, et insistent pour être partie prenante aux décisions qui peuvent affecter leur avenir et celui des générations à venir ».

## **Est-il trop tard?**

D'après nous, oui et non!

Une autre particularité de la Loi des mines, c'est que la délivrance d'un permis d'exploration vous donne automatiquement le droit d'exploitation de votre bail minier. La marche arrière est quasi-impossible, et le gouvernement pourrait être poursuivi pour la perte des profits à venir du détenteur de bail. Il devrait payer le gros prix pour exproprier... ce qui lui appartient! C'est en ce sens qu'une nationalisation ne se ferait qu'au détriment du Trésor québécois.

Une « réappropriation nationale » pourrait plutôt prendre la forme d'un actionnariat du gouvernement comme condition du permis d'exploitation.

Tout cela aurait pu être discuté en audiences génériques. Cependant, un moratoire commandant une large réflexion pourrait encore une fois à ce chapitre nous ouvrir de nouveaux horizons qui rendraient l'exploitation des gaz de schiste économiquement rentable pour les citoyens du Québec, environnementalement à la pointe des meilleures pratiques suite aux conclusions des études nord-américaines en cours, et socialement acceptable par une actualisation de la Loi des mines, qui ferait du « vivre ensemble », de la conciliation des usages et de la participation des communautés et des régions dans l'aménagement de leur territoire et le partage des retombées, des incontournables.

## **Moratoire, temps d'arrêt, veille stratégique, qu'importe le mot!**

Pour nous, actuellement, dans les conditions présentes, il nous apparaît suffisamment clair que l'exploitation des gaz de schiste ne s'inscrit pas dans une perspective de développement durable, tant aux niveaux économique, environnemental que social.

Un moment de réflexion s'impose. Même les sociétés d'exploration se donnent un moment de répit, alors que la population se questionne encore.

Nous étions plusieurs à avoir demandé des audiences génériques sur le développement des hydrocarbures, gaz et pétrole, au Québec. À chaque tournant stratégique, le gouvernement n'a pas hésité à agir de la sorte : la Commission Charbonneau sur les déchets dangereux, la Commission Journault sur la gestion des déchets et matières recyclables, la Commission Delisle sur la gestion des forêts, la Commission Beauchamp sur l'eau, la Commission Boucher sur la production porcine, etc.

L'annonce par la ministre du dépôt prochain d'un projet de loi pour encadrer l'exploitation des hydrocarbures, concourt dans le même sens. Il faut observer dès maintenant un moratoire, le temps de convoquer et de tenir des audiences génériques du BAPE sur tout le dossier des hydrocarbures au Québec. Cet exercice devrait même être un prérequis à la préparation d'une législation et d'une réglementation qui rencontrent les aspirations de la population du Québec quant aux choix énergétiques à faire dans le contexte d'une lutte aux changements climatiques et à la réduction de notre dépendance aux hydrocarbures.

Ce n'est sûrement pas en s'assoyant sur le couvert de la marmite qui bout qu'on renversera la vapeur. La grogne populaire ne s'éteindra pas avec des démonstrations corporatives pondues par des firmes de communications. Il ne s'agit pas ici de déposséder les propriétaires actuels de baux miniers de leurs droits. Paiements et obligations envers le gouvernement seront également suspendus durant cette période dite de moratoire.

Et ceux qui, comme nous, croyons qu'il peut y avoir un avenir dans l'exploitation rationnelle des gaz de schiste au Québec, lorsque des atouts évidents s'imposeront, pour nous ou les générations futures, ceux-là ne pourront qu'appuyer une telle halte stratégique.